



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

presse

Question écrite n° 21365

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la distribution de la presse. La distribution de la presse est dominée en France par les ventes en kiosque, assurées principalement grâce à deux entreprises de messagerie, Presstalis, principal acteur, et les Messageries lyonnaises de presse (MLP). Presstalis gère 85 % de la vente au numéro en France et 100 % des quotidiens nationaux. L'entreprise se trouve depuis plusieurs années en situation de déficit structurel. Un plan de sauvegarde de l'emploi a été lancé. 1 200 emplois sur 2 500 seraient menacés. Mais les négociations sont difficiles et les mouvements de grève s'enchaînent. Il est important de continuer de garantir la présence de tous les titres sur l'ensemble du territoire, pour garantir le pluralisme des médias. Il lui demande donc de quelles façons elle entend garantir des conditions durables et équitables de distribution de la presse entre les deux grands opérateurs que sont Presstalis et les Messageries lyonnaises de presse.

Texte de la réponse

En février 2013, face aux difficultés rencontrées par Presstalis dans la mise en oeuvre du volet social de son plan de restructuration, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et la ministre de la culture et de la communication ont confié à Monsieur Raymond Redding une mission de médiation dans le conflit social chez Presstalis. Ses fonctions en tant qu'ancien directeur général du courrier de La Poste font de Monsieur Redding un bon connaisseur du secteur de la presse, avec lequel il a notamment négocié les accords « Schwartz » de 2008 sur le transport postal de la presse. Son indépendance et sa probité ont également été essentielles pour le succès de la médiation. Elle a ainsi permis d'aboutir à la signature, en mai 2013, d'accords sur l'accompagnement social des réformes du groupe Presstalis entre la direction de l'entreprise et les organisations syndicales, permettant dès lors le déploiement du plan de restructuration de la société sans troubles sociaux majeurs. Par ailleurs, le Conseil supérieur des messageries de presse (CSMP), autorité de régulation professionnelle, poursuit les chantiers de réorganisation de la filière de la distribution de la vente au numéro, notamment la mise en place d'un schéma directeur des dépositaires (niveau 2) et une hausse de la rémunération des marchands de journaux et kiosquiers, la plus faible d'Europe, afin que continue d'être garantie la présence de la presse sur l'ensemble des territoires, y compris ruraux. Enfin, dans un contexte de diminution des volumes distribués, l'État a souhaité que s'engage dès à présent une large discussion pour faire émerger une vision commune de moyen terme sur la coexistence et le renforcement de la complémentarité des canaux de diffusion : postage, portage et vente au numéro. Une mission sur l'avenir de la diffusion de la presse réunissant l'inspection générale des finances, l'inspection générale des affaires culturelles et le conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies est en cours et doit rendre ses conclusions en juin prochain.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21365

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 20 mai 2014

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 2967

Réponse publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4961